



République Française

CAISSE DES ECOLES TOULON

20 rue Président Robert Schuman - 83000 TOULON - 04 94 36 32 07

AVENANT N°1 AU MARCHE N° 2021CAI04

Marché passé par appel d'offres ouvert définie aux articles R.2124-1, R.2124-2, R2124-3, R.2124-5, R2131-16 et -17, R.2143-1 et -2, R.2151-1 à -5 et R.2161-2 à -5 du Code de la Commande Publique.

Accord-cadre à bons commandes de fournitures de livres d'enseignement et livres jeunesse

ENTRE

Madame Josée MASSI, Présidente de la Caisse des Ecoles, agissant pour et au nom de la Caisse des Ecoles, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 03 mai 2023, représentée par Madame **Valérie MONDONE**, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles, ayant reçu délégation par délibération du Comité de la Caisse des Ecoles de Toulon en date du 29 juin 2023.

D'une part,

ET

La **Société Nouvelle Librairie Charlemagne**, 50 boulevard de Strasbourg - 83000 Toulon dûment représentée par **Elodie CARUANA**, adjointe à la Direction, ayant reçu l'autorisation d'engager la Société dans le cadre des marchés publics.

D'autre part,

Il est, au préalable, exposé ce qui suit :

Le marché 2021CAI04 a été notifié le 15 juin 2021 pour l'exécution des prestations de fournitures de livres d'enseignement et livres jeunesse.

L'accord-cadre est conclu à compter de sa date d'effet fixée au 15/06/2021 pour une durée de 3 ans ferme. Sa date de fin est fixée au 14/06/2024.

La masse financière de l'accord-cadre est limitée à son montant maximum fixé à 270 000€ TTC.

Objet du présent Avenant n°1 :

Le présent avenant est conclu en application de l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique qui dispose que : « *Le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir. Dans ce cas, les dispositions des articles R.2194-3 et R.2194-4 sont applicables* ».

Ce contrat, arrivant à terme au 14 juin 2024, il a fait l'objet d'une relance.

Cependant, la procédure a été retardée. Aussi, afin de permettre la continuité du service public, la collectivité doit prolonger la durée initiale du présent contrat de fournitures de livres d'enseignement, **à l'exception** de la famille « livres jeunesse » qui a fait l'objet d'une attribution lors de la relance du

nouveau marché. Cet avenant reconduit le marché 2021CAI04 pour une période de 6 (six) mois supplémentaires.

Cette prolongation a pour objectif l'absorption de la période de relance du marché de fournitures de livres d'enseignement uniquement.

Pendant cette prolongation, la rémunération du prestataire sera établie sur la base du tarif public assorti des taux de rabais consentis conformément au Cahier des Clauses Particulières, dans les conditions du marché initial.

Compte-tenu de l'état des consommations sur la durée initiale du marché, la projection/estimation des consommations sur la future période des 6 mois supplémentaires (objet du présent avenant n°1) s'intègre dans la masse financière initiale de l'accord-cadre dont le montant maximum reste fixé à 270 000€ TTC.

Le présent avenant n°1 a donc pour objet d'acter la prolongation de la durée initiale du marché de 6 mois supplémentaires, étant bien précisé que la masse maximum du marché après mise en œuvre du présent avenant reste inchangée.

Les parties conviennent :

Article 1 : Modification introduite par le présent avenant n°1 : prolongation de la durée initiale du marché

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée initiale de 3 ans ferme du marché 2021CAI04 passé entre la Caisse des Ecoles de Toulon et la société Nouvelle Librairie Charlemagne pour la fourniture de livres d'enseignement pour une durée de 6 mois supplémentaires à compter du 15 juin 2024.

Article 2 : Synthèse financière

La masse maximum du marché après mise en œuvre de l'avenant 1 reste inchangée.

Article 3 : Avis de la Commission d'Appel d'Offres

L'avenant n°1 n'impactant pas les masses du marché, la Commission d'Appel d'Offres n'est pas saisie pour avis.

Article 4 : Prise d'effet de l'avenant :

Le présent avenant n° 1 prend effet à compter du 15 juin 2024 après signature par les parties et transmission au contrôle de légalité.

Article 5 : Dispositions Générales :

Toutes les autres clauses du marché demeurent valables en ce qu'elles n'ont rien de contraire aux dispositions contenues dans le présent avenant.

FAIT A TOULON, EN L'HÔTEL DE VILLE, LE 26 mars 2024

Pour la Société Nouvelle Librairie Charlemagne

L'adjointe à la Direction,

Elodie CARUANA

Pour la Caisse des Ecoles

La Vice-présidente,

Valérie MONDONE

LIBRAIRIE CHARLEMAGNE
Société au Capital de 105 270,50 €
50, Boulevard S. Rodriguez - 83000 TOULON
N° de TVA Intracommunautaire : FR 15 859 501 837 - APE 4782Z

Transmis au contrôle de légalité le 26 MARS 2024
Avenant n° 1 au marché 2021CAI04 - Page 2 sur 3

Publié le : 26 MARS 2024

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AVENANT N.1 AU MARCHE N.2021CAI04 - Marché passé par appel d'offres ouvert définie aux articles R.2124-1, R2124-3, R.2124-5, R2131-16 et -17, R.2143-1 et -2, R.2151-1 à -5 et R.2161-2 à -5 du Code de la Commande Publique. Accord-cadre à bons commandes de fournitures de livres d'enseignement et livres jeunesse

Date de transmission de l'acte : 26/03/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 26/03/2024

Numéro de l'acte : AVMARC2021CAI04 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240326-AVMARC2021CAI04-CC

Date de décision : 26/03/2024

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics